



ÉVALUATION EXTERNE DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE DE L'ACADÉMIE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE BUCAREST

par le Professeur Alain BUZELAY *
pour le compte d'ARACIS

avril 2008

Plan du rapport

I ❖ ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE

- ① À propos de la concurrence entre universités d'État et privées
- ② À propos des différentes Facultés et des groupes d'enseignement proposés
- ③ À propos de la Faculté d'Économie

II ❖ ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS

- ① À propos de l'esprit et du contenu des enseignements
- ② À propos de la relation entre la formation donnée par l'Académie et l'insertion des étudiants dans le monde du travail

III ❖ ÉVALUATION DE L'INSERTION DE L'ACADÉMIE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE BUCAREST DANS LE PROCESSUS DE BOLOGNE

- ① Manque de lisibilité européenne et internationale dans l'offre de formation
- ② Manque de transversalité et de progressivité au sein des masters
- ③ Manque total d'application lié à l'absence de stage de recherche ou de stage de professionnalisation

* ALAIN BUZELAY est professeur à l'Université de Nancy II où il dirige le Département de Sciences économiques et Gestion au Centre Européen Universitaire. Il est responsable du *Master « Gestion financière et espace européen »* et du Pôle Jean Monnet Nancy – Metz – Luxembourg. Directeur de recherche à la Fondation Nationale des Sciences politiques (Sciences-Po Paris), il enseigne à l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

ÉVALUATION EXTERNE DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE DES INSTITUTS AUTORISÉS D'ÉDUCATION SUPÉRIEURE EN ROUMANIE

Application à l'Académie d'Études économiques de Bucarest

Rapport établi par le Professeur Alain Buzelay
pour le compte d'ARACIS

(Agence roumaine pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur)

avril 2008

I ❖ ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE

① À propos de la concurrence entre universités d'État (académies d'études économiques) et universités privées

Si la concurrence entre ces deux types d'établissements n'est pas critiquable en soi, il ne semble pas qu'elle garantisse actuellement la qualité de formation pour tous les étudiants. Dans un souci de clientélisme, les universités privées demandent des droits d'inscriptions inférieurs à ceux des universités publiques pour les 60% d'étudiants qui, n'ayant pas eu les meilleures notes au concours d'entrée ou durant leurs années d'études, doivent s'en acquitter, et pour la totalité des autres candidats, nombreux, inscrits en formation complémentaire ou en formation à distance. Les plus faibles droits demandés par les universités privées sont rendus possibles grâce à une forte compression des coûts, à un faible taux d'encadrement des étudiants, à une rémunération des enseignants d'autant plus faible qu'ils n'ont pas les qualifications voulues ou qu'ils viennent, pour nombre d'entre eux, de l'université (publique) où ils reçoivent déjà un revenu récemment réévalué.

Une telle situation est dommageable du point de vue de la qualité d'enseignés sous-encadrés et de celle d'enseignants surchargés de travail parce qu'ayant souvent leur emploi officiel ailleurs.

Un moyen de remédier à cet état de fait serait de relever le minimum exigé pour recevoir l'accréditation à l'enseignement supérieur. On pourrait ainsi exiger un taux d'encadrement au moins égal au taux moyen des établissements publics ; un pourcentage minimal d'enseignants attachés à l'établissement par rapport aux enseignants extérieurs ne pouvant travailler que sur vacances ; un cycle de recherches donnant lieu à soutenance de thèses et à publications ; des centres de documentation dignes de ce nom au service des étudiants et des enseignants.

Nous sommes conscients que cette mise à niveau des universités privées sera fatale pour nombre d'entre elles, même si elle permet de rétablir une concurrence loyale et équilibrée à l'avantage de tous. Encore faut-il que les pouvoirs publics n'aient pas intérêt à maintenir un grand nombre d'universités privées dans un souci de débudétisation de l'enseignement supérieur.

② À propos des différentes facultés et des groupes d'enseignements proposés

L'Académie d'Études économiques de Bucarest est composée de dix Facultés, à savoir : ① la Faculté d'administration des affaires en langues étrangères; ② la Faculté de cybernétique, statistiques et informatique économique ; ③ la Faculté de commerce ; ④ la Faculté de comptabilité et informatique en gestion ; ⑤ la Faculté d'économie agroalimentaire et de l'environnement ; ⑥ la Faculté d'économie ; ⑦ la Faculté de finance, assurance, banque et bourses de valeurs ; ⑧ la Faculté de management ; ⑨ la Faculté de marketing ; ⑩ la Faculté des affaires et de l'économie internationales. Ces Facultés offrent leur formation à environ 40 000 étudiants – si l'on intègre les antennes régionales et la formation continue et à distance.

Ce découpage donne aux Facultés des formations qui semblent ou trop générales (Facultés d'économie, de commerce, de management...) ou trop pointues (Facultés de comptabilité et informatique en gestion...). Un regroupement pourrait à terme être nécessaire pour assurer plus de cohérence et d'enchaînement dans la formation. Les nouvelles facultés pourraient intégrer d'anciennes facultés, devenues départements dans certains cas. Les Facultés ③④⑧⑨ traduisent un découpage fonctionnel peu conforme à la réalité, si l'on observe que le « management » intègre le commerce, la comptabilité, le marketing – tout ceci tant au niveau national qu'international.

③ À propos de la Faculté d'économie

Des progrès ont été réalisés dans la mesure où l'ancien vocable « Économie générale » a disparu. Le qualificatif « général » desservait la formation en encourageant tous ceux qui ne savent quelle discipline choisir à se réfugier dans le « général ». L'actuel vocable reste cependant encore trop imprécis et ne met pas en valeur une formation qui est le pivot des enseignements de l'Académie d'Études économiques. Comme autre libellé, nous pourrions proposer *Faculté de théorie et de pratique économiques*, avec deux axes ou options d'enseignements : *Analyse et politique économiques* et *Pratiques de communication appliquée à l'économie*. Ce second axe permettrait d'intégrer les enseignements de communication ou de médiatisation en économie d'une façon un peu moins artificielle. Ce n'est pas facile si l'on considère que dans toutes les universités que nous fréquentons, en France comme dans d'autres pays de l'Union européenne, les enseignements de communication relèvent des formations délivrées par les universités et facultés de sciences humaines.

On peut aussi s'étonner que, dans l'actuelle Faculté d'économie, il n'y ait aucun enseignement sur les politiques de croissance, de développement ou de planification en économie de marché. On peut aussi être surpris de ne voir figurer sur les maquettes aucun enseignement de démographie économique, dont personne n'ignore actuellement en Europe l'importance du point de vue de l'évolution des compétitivités. On peut enfin être choqué par l'absence, sauf erreur de notre part, d'un cours sur l'histoire des doctrines ou sur l'évolution des grands courants de pensée en économie. Ce cours existe en première ou deuxième année de licence en économie dans la plupart de nos facultés et universités. Il est indispensable à la culture générale des étudiants et à leur outillage méthodologique. Un tel cours permet de disposer des instruments d'analyse selon les grands courants de pensée et de sélectionner lesdits instruments selon les

contextes. Il permet d'appréhender et de comprendre les enchaînements analytiques dans le temps, les ruptures et leur logique. Un cours qui forme à une certaine rigueur de pensée et qui ne saurait être limité aux enseignements de communication.

II ❖ ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Ne connaissant pas le contenu des cours qui sont professés dans cette Académie, nous ne pouvons que rappeler quelques grands principes.

❶ À propos de l'esprit et du contenu des enseignements

L'esprit qui anime l'enseignement supérieur ne doit pas nous limiter à donner aux étudiants des connaissances supplémentaires et plus approfondies que celles transmises par l'enseignement secondaire. Il doit nous inciter à transmettre une capacité et une méthode d'analyse dans les disciplines concernées, sans oublier d'éveiller les curiosités et d'indiquer les passerelles à construire pour communiquer avec les autres disciplines plus ou moins en lien avec la discipline de base choisie par l'étudiant. Il ne s'agit donc pas de tout savoir, mais de pouvoir communiquer avec ceux qui savent autre chose ou qui savent autrement.

Cette approche signifie que, du point de vue pédagogique, l'enseignant ne doit pas seulement communiquer des connaissances mais aussi et surtout inciter à l'esprit d'analyse, à l'ouverture, au relativisme. Ceci est fondamental dans le domaine économique comme dans celui de l'ensemble des sciences sociales.

Sans nier le sérieux et la réputation internationale de l'Académie d'Études économiques de Bucarest, il nous semble qu'elle pourrait – comme nombre d'autres universités – améliorer encore sa formation et son image de marque en recentrant ses fonctions pédagogiques sur la vraie mission de l'enseignement supérieur, en renforçant la cohérence et la complémentarité entre les cours et les facultés au sein desquelles ils sont dispensés, en réintégrant des cours de base comme l'histoire des grands courants de la pensée (qui peuvent être très utiles aux étudiants d'autres facultés que l'actuelle Faculté d'économie), en donnant une dimension comparative à certains cours, en élargissant des formations à dominante technique – comptabilité, financement...

❷ À propos de la relation entre la formation donnée par l'Académie et l'insertion des étudiants dans le monde du travail

La réunion avec les anciens étudiants nous a appris que seuls un tiers d'entre eux avaient eu des difficultés pour trouver un emploi répondant à leurs exigences – et d'ajouter qu'un grand nombre avaient décidé de créer leur propre entreprise : dans les domaines de la publicité, du conseil en entreprise, de l'expertise comptable... Ils ont par ailleurs précisé que pour environ deux tiers d'entre eux le travail qu'ils effectuaient au poste qu'ils occupaient n'était pas ou plus en relation avec leur formation ou leur spécialisation universitaire d'origine. Ils ont enfin conclu que la plupart souhaiteraient élargir ou approfondir leurs connaissances dans le cadre de cours en formation continue ou en formation alternée.

④ Stratégies d'adaptation des accords de Bologne proposées pour la mise en place des masters par l'Académie d'Études économiques de Bucarest

Stratégies proposées à court terme compte tenu des contraintes locales :

① Réduire impérativement le nombre des masters proposés pour les raisons invoquées précédemment. À court terme, un master par Faculté au maximum – chaque master étant subdivisé en spécialités.

② Respecter le schéma de Bologne en offrant des M1 S1 relativement pluridisciplinaires, puis des M1 S2 et M2 S3 progressivement spécialisés en activité de recherche ou en activité professionnelle.

③ Introduire un semestre d'application en M2 S4 en organisant un système de rapports obligatoires, effectués par les étudiants sur des thèmes susceptibles d'intéresser les laboratoires de recherche ou les entreprises – ces rapports n'impliquant pas à court terme la présence de l'étudiant – sous forme de stage traditionnel dans l'entreprise ou dans le laboratoire.

④ Faire connaître les entreprises ou centres de recherche, comme par exemple l'Institut de la Statistique, aux autres entreprises afin de les inciter progressivement à accepter des stagiaires pour une durée de deux à six mois au maximum. Le témoignage des entreprises déjà ouvertes aux stages dont nous avons eu connaissance au cours de nos séances d'expertise pourrait être reproduit et largement diffusé.

Stratégies proposées à plus long terme :

① Officialiser le principe des stages pour assurer l'application des enseignements et créer un lien minimal entre le monde de l'enseignement, de la recherche et des affaires.

② Créer des conventions de stage pour légaliser le rapport entre l'entreprise, l'étudiant et son académie. Ces conventions sont obligatoires dans la plupart des universités étrangères.

③ Créer des réseaux et/ou s'intégrer dans des réseaux de masters intra-européens.

④ Envisager des diplômes de master en cohabilitation, c'est-à-dire des masters communs entre deux universités ou plus au sein de l'Union européenne.

CONCLUSION

Les avis que nous avons émis en tant qu'expert chargé d'évaluer l'organisation et les programmes d'enseignement de l'Académie d'Études économiques de Bucarest ne sauraient en aucune façon remettre en cause le sérieux et la très bonne réputation de cet établissement. Il s'agit d'appréciations se voulant toujours constructives en vue de maintenir la qualité de cette Académie au sein de l'enseignement supérieur roumain et, désormais, au sein de l'enseignement supérieur européen.

C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup insisté sur la nécessité, pour l'Académie, de mieux se plier au cadre spécifique de l'organisation des masters découlant des accords de Bologne. Il ne s'agit pas d'obéir à une mode mais seulement de respecter un cadre de référence qui permette l'ouverture des structures nationales d'enseignement supérieur sur les autres pays. Comme toute entreprise, l'université ne peut plus rester cantonnée à l'échelle nationale. Son ouverture est aussi fonction de la mobilité étudiante, qu'elle facilite en accueillant chez elle des étudiants étrangers et en envoyant ses propres étudiants à l'étranger. Une telle mobilité exige un cadre harmonisé au sein duquel il y a en fait une très grande liberté d'action. On peut subdiviser les masters en une multitudes de spécialités.

L'accent que nous avons mis sur les points à améliorer ne doit pas faire oublier les nombreux points forts de cette Académie d'Études économiques - points forts qui ont été amplement soulignés par les représentants du monde de l'administration et du monde de l'entreprise. Nous avons entre autres été impressionné par la future organisation de l'École doctorale, qui elle est tout à fait conforme aux accords de Bologne.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Monsieur le Recteur, à Messieurs les Vice-Recteurs, à nos Collègues enseignants et à tous ceux qui, par leur accueil, leur compétence et leur grande disponibilité ont aidé notre mission d'expert.

Paris, le 30 avril 2008

17/04/08